

VESO obtient l'agrément CIR par le Ministère de la Recherche

Par décision du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche VESO a obtenu l'agrément Crédit Impôt Recherche pour la période 2016-2017-2018.

VESO s'inscrit depuis plusieurs années dans une démarche de R&D pour le développement de ses propres solutions de matières biocomposites pour des produits à forte valeur ajoutée avec un faible impact sur notre environnement. VESO propose également des solutions sur mesure pour le compte de ses Clients dans le cadre de prestations de R&D externalisées.



Pour plus d'informations et notamment sur l'éligibilité des travaux bénéficiant du CIR, nous vous invitons à consulter le site du Ministère ainsi que [Le guide du crédit impôts recherche 2017](#). Ce guide délimite le périmètre des activités de R&D éligibles au crédit d'impôt recherche

Ainsi vous pourrez donc bénéficier d'un crédit d'impôt recherche à hauteur de 30 % du montant de nos factures.

N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos projets.

Pour plus d'informations : contact@veso-concept.com

Tel. : 05 34 57 54 90